

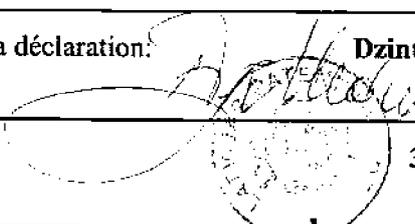
ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISoire -

Règle 18ter(2)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'Office a déjà communiqué une notification de refus provisoire total ou partiel et, toutes les procédures devant l'Office étant achevées, la protection est à présent accordée pour une partie ou la totalité des produits ou services. (Pour confirmer un refus total, veuillez utiliser le formulaire type no 6.)

I. Office qui envoie la déclaration: OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE Citadeles iela 7/70 LV 1010, Riga LETTONIE	Téléphone +371 67099605 Télécopie +371 67099650
II. Numéro de l'enregistrement international: 1390664	
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): SKYPRO GROUP ApS c/o European Business Center, Stamholmen 153 DK-2650 Hvidovre DK	
IV. Protection pour une partie seulement des produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées ; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter(2)(ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire): 12 classe; 39 classe; 44 classe	
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:	 Dzintra Medne
VI. Date:	 31.07.2019